

SICTOM DU GUIERS

Syndicat mixte Interdépartemental de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Guiers

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil syndical du jeudi 24 mars 2011 à 18h30

Désignation du secrétaire de séanceM.LEMETTRE.....

Appel des délégués

1. Procès verbal de la réunion du 21 octobre 2010

Chaque délégué a reçu un exemplaire du document.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance 21 octobre 2010.

Signature du registre des délibérations

◆ FINANCES

2. DELIBERATION Compte Administratif de l'exercice 2010

Doc COMPTE ADMINISTRATIF 2010

	Résultats à la clôture de l'exercice 2009		Opérations de l'exercice 2010		Résultats à la clôture de l'exercice 2010	
	Déficits	Excédents	Dépenses nettes	Recettes nettes	Déficits	Excédents
Section de fonctionnement		190 839.24€	2 556 255.26€	2 945 459.32€		538 777.66€
Section d'investissement		68 970.36€	162 676.66€	172 288.38€		78 582.08€
Totaux		259 809.60€	2 718 931.92€	3 117 747.70 €		617 359.74€

Dont 41 265,64€ affectés à l'investissement sur l'exercice 2010.

Monsieur le président quitte ensuite la salle du Conseil Syndical,

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte administratif tel que présenté par le président

3. DELIBERATION Compte de Gestion de l'exercice 2010

Le compte de gestion a été dressé par monsieur BOSSI, trésorier.

Ce document n'appelle aucune observation et il est conforme au compte administratif 2010.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte gestion.

4. DELIBERATION Affectation du résultat de l'exercice 2010

L'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2010 est de 538 777.66 €. Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter ce résultat.

Le compte administratif 2010 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement : 538 777.66 €
- Section d'investissement : 78 582.08 €.

Compte-tenu du résultat excédentaire des deux sections, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice 2010 sur l'exercice 2011, comme suit :

- Report de la totalité de l'excédent d'investissement sur la section d'investissement :
>>78 582€
- Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement soit: 403 777 € dont 42 638,92€ pour couvrir le déficit d'investissement
- Report en section de fonctionnement : 135 000 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	389 204.06€
B-Résultats antérieurs reportés	149 573.60€
C-Résultat à affecter	538 777.66€
D-Solde d'exécution d'investissement	
E-Résultat de l'exercice	9611,72€
F-Résultats antérieurs reportés	68 970.36€
R001 Excédent de financement	78 582.08€
G-Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses	121 221.00€
Recettes	0.00 €
Besoin de financement F	42 638.92€
AFFECTATION = C	538 777.66€
1) affectation en réserves R1068 en invest ssement	403 777.66€
2) H Report en fonctionnement R002	135 000.00€
DEFICIT REPORTE D002	0.00 €

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2010 proposé par le président.

5. DELIBERATION Budget Primitif de l'exercice 2011

Les dépenses de fonctionnement

- Des dépenses de fournitures stables par rapport à 2010
- Le tonnage des ordures ménagères est en baisse depuis 2009 ;
- Le coût de traitement des ordures ménagères reste stable ;
- Des coûts de collecte et de tri des papiers et des emballages à la hausse, par la prise en compte d'une augmentation significative des tonnages collectés en raison de la collecte en porte à porte sur Pont de Beauvoisin ;
- Une augmentation des dépenses d'entretien de bâtiments pour la rénovation des locaux des déchèteries (21 500€) ;
- Des dépenses de fonctionnement divers en hausse liées à une refonte de la communication du SICTOM ;
- Des dépenses de personnels stables
- Des dépenses d'intérêts pour les prêts en cours en baisse en raison de prêts arrivés à échéance.
- Des dépenses imprévues limitées à 5% du fonctionnement pour faire face aux aléas divers
- Un virement à la section d'investissement pour couvrir les travaux sur les déchèteries

Les dépenses d'investissement

- Des remboursements d'emprunts en baisse (34 360€ en 2011) ;
- La fourniture de colonnes de tri pour 67 000€, afin de remplacer les colonnes en mauvais état ;
- La fourniture de bacs ordures ménagères pour les besoins de remplacement des communes membres (points de regroupements) ;
- Les travaux sur les déchèteries du SICTOM pour un montant de 938 711€.

Les recettes de fonctionnement

- Ventes de matériaux issus de la collecte sélective pour 102319€ ;
- Les contributions des professionnels pour l'accès en déchèteries ;
- Achat des composteurs par les ménages pour 2500€ ;
- Les soutiens Adelphe pour la collecte sélective pour 110 000€ ;
- Les contributions des collectivités sont de :
 - Commune de Saint Ondras 60847,00 €
 - Communauté de communes des Vallons du Guiers 1 153 504,00 €
 - Communauté de communes Val Guiers 1 169 702,00 €
 - Communauté d'agglomération du Pays Voironnais 19 877,00 €
 - SICTOM de la Région de Morestel 87 326,00 €
 - SIVOM du BAS Bugey 2 772,00 €
 - Valencogne 243,00 €

Les recettes d'investissement

- Remboursement anticipé du FCTVA sur les travaux d'investissement 2010 pour 2979€
- Un emprunt pour couvrir les travaux d'investissement à hauteur de 418 611€
- Un virement de la section de fonctionnement de 75 000€
- Des excédents de fonctionnement capitalisé à hauteur de 403 778€

A l'unanimité, l'assemblée approuve le budget 2011 proposé par le président

1. DELIBERATION Taux taxe ordures ménagères pour la commune de St Ondras

Années	Base de TEOM prév	Produit attendu	Produit perçu	Taux de TEOM	Evolution des bases de l'année N par rapport à l'année N+1		
					Base de TEOM	Produits de la TEOM à prélever	Taux de TEOM
2005	243 805 €	52 096 €	52 857 €	21,68%			
2006	251 954 €	54 885 €	55 707 €	22,11%			
2007	265 171 €	57 512 €	57 277 €	21,60%	5%	3%	-2%
2008	282 943 €	57 198 €	57 494 €	20,32%	-1%	0%	-6%
2009	289 975 €	57 198 €	58 031 €	19,73%	0%	1%	-3%
2010	303 056 €	60 116 €	61 299 €	19,84%	5%	6%	0,6%
PROPOSITION 2011	324 661 €	60 847 €		18,74%	1%	-100%	-5,5%

Compte tenu de **la base d'imposition** et de l'augmentation du nombre d'habitants de la commune de saint Ondras, le taux ressort à 18.74% soit une baisse de 5,5% par rapport à 2010.

A l'unanimité, l'assemblée vote le taux de 18.74% pour la TEOM de la commune de Saint Ondras

◆ DECHETTERIES

1. DELIBERATION Avenant n°2 au marché d'exploitation des déchèteries

La société VEOLIA assure actuellement la collecte, l'évacuation et le traitement des déchets reçus sur les déchetteries du SICTOM du GUIERS, notamment les gravats, ferrailles, bois, papiers-cartons, tout venant, et déchets dangereux apportés par les particuliers.

Jusqu'à présent les gravats étaient collectés en mélange dans une benne 15m³ ouverte. Le flux était donc dirigé vers le centre de stockage des Abrets, ou il était stocké. La société VEOLIA assurait un régalaage régulier du site afin de maintenir l'accessibilité des camions des déchèteries.

Afin que le SICTOM du GUIERS puisse valoriser au mieux le flux de gravats présents sur ces déchèteries, il convient d'opérer un tri des gravats valorisables sur le centre de stockage. Cette opération est programmée hors du marché en cours. Il convient donc de supprimer du présent marché le traitement des gravats prévu au bordereau des prix unitaires.

Cet avenant n'a pas pour objectif de modifier l'objet du marché. Les prestations de base demeurent strictement identiques.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à signer l'avenant n°2 avec la société VEOLIA

2. DELIBERATION Convention d'exploitation de la décharge des inertes

Le SICTOM du GUIERS, est propriétaire d'un centre de stockage des inertes sur la commune de Les Abrets au lieu dit les Bruyères parcelle cadastré n°251, 259 et 260, section C, lieu dit la Bruyère, à proximité immédiate de la déchèterie des Abrets.

Ce site destiné à recevoir exclusivement les gravats des trois déchèteries du SICTOM est exploité par la société VEOLIA qui en assure le régalaqe régulier.

Afin d'apporter une réponse satisfaisante sur la valorisation des gravats en matériaux de substitution sur les chantiers de travaux publics, la société GIROUD GARAMPON, nous sollicite sur l'utilisation du site pour effectuer les opérations de tri, concassage et valorisation des gravats apportés par le SICTOM.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le SICTOM du GUIERS autorise à la location, à partir du 1er mai 2011, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, un terrain, à usage professionnel, à la société GIROUD GARAMPON dans le cadre de l'installation de son activité de tri, concassage et valorisation des gravats issus des déchèteries et des travaux de ladite société.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à signer une convention avec la société GIROUD GARAMPON.

3. DELIBERATION Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la rénovation/extension des déchèteries

L'ADEME subventionne les travaux de rénovations et agrandissements des déchèteries. Afin d'obtenir les subventions nous devons atteindre le niveau 2 fixé par un cahier des charges de l'ADEME. Nos travaux correspondent au niveau 2, nous sommes donc éligibles.

Afin d'effectuer la demande de subvention, nous devons délibérer lors du prochain conseil.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à effectuer une demande de subvention auprès de l'ADEME pour la rénovation/extension des déchèteries.

4. Travaux sur les déchèteries

Point sur l'avancement du projet et premiers estimatifs de travaux :

Présentation des plans des déchèteries de Domessin et des Abrets, avec explications des travaux qui seront réalisés.

Il est prévu l'agrandissement des déchèteries de Domessin et des Abrets à 3 quais supplémentaires plus la rénovation de l'ensemble du site qui comprend :

- Séparation du flux PL du flux VL
- Agrandissements des plates formes
- Création d'aires de stockage de bennes vides
- Réfection des clôtures

- Remise en état de la signalétique
- Ajout de bavette de quai interdisant le fait de benner directement, sauf pour les gravats, ou un système spécial sera développé
- Mise en place d'un trottoir le long des quais servant de bloque roues

M. LEMETTRE demande si les communes ou entreprises qui bennent directement pourront le faire par la suite.

M. CROUZET répond que pour des raisons de sécurité il sera impossible de benner, les camions devront être déchargés manuellement (sauf pour les gravats), et ceci pour des raisons de sécurité.

M. PAGNIEZ précise qu'il s'agit de recommandations nationales, qui ont pour but de prévenir les risques de chute dans les bennes.

>>> **Estimatif actuel de 900 000€**

◆ **COLLECTE**

5. Synthèse tonnages 2010/2009

Evolution des tonnages par type de collecte								
Périodes comparées	Ordures ménagères	Verres-Point Recyclage	Papiers-Point Recyclage	Emballages-Point Recyclage	Papiers et Emballages-Porte-à-porte	sous-total RECYCLABLE	sous-total RECYCLABLE HORS VERRES	TOTAL déchets
2009/2010	-1,1%	-1,8%	-7,2%	3,6%	30,2%	1,7%	5,9%	-0,6%

Part de la collecte sélective par rapport aux tonnages globaux : 20,4%

Objectif du PDEMDA en 2012 : >> 24%

6. DELIBERATION Contrat d'Objectif Territorial

Le PEDMA de l'Isère est un document de planification de la gestion des déchets à l'échelle départementale qui doit permettre de répondre à 3 objectifs :

- produire le moins de déchets possible,
- recycler le plus possible dans des conditions économiquement acceptables avant toute autre modalité de traitement,
- traiter les déchets résiduels dans les installations de traitement thermique existantes

Et pour atteindre les objectifs chiffrés inscrits dans le PEDMA, la commission du plan a prévu de fixer des objectifs locaux de prévention de la production de déchets, de valorisation des déchets et de traitement définis à partir des contraintes et ressources de chaque EPCI, par le biais d'un contrat d'objectif.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à signer le contrat d'objectif territorial avec le Conseil Général de l'Isère.

7. DELIBERATION Dissolution du Syndicat Ainan-Bugey-Chartreuse

Le S.I.E.T.O.M. ABC avait été créé par arrêté préfectoral du 6 septembre 2000 pour étudier les solutions de traitement des ordures ménagères sur son périmètre.

N'ayant connu aucune activité depuis ce jour, la préfecture envisage d'en prononcer la dissolution

Par un courrier en date du 26 janvier 2011, la préfecture nous invite à délibérer sur ce projet de dissolution.

A l'unanimité, l'assemblée valide la proposition de dissolution du syndicat Ainan Bugey Chartreuse.

8. DELIBERATION Barème « E » Eco-emballage

M. le Président expose que dans le cadre de son renouvellement d'agrément avec les pouvoirs publics du 1er janvier 2011, ADELPHE propose aux collectivités partenaires un nouveau dispositif de soutien à la valorisation des déchets d'emballages ménagers par un nouveau contrat multi-matériaux, qui après études, est plus avantageux pour le SICTOM que celui en cours notamment sur les soutiens aux tonnes valorisées et soutien forfaitaire. Celui-ci prenant effet au 1er janvier 2011.

La délibération doit prévoir que la collectivité opte pour le passage au barème E en 2011 et autorise son Président/Maire à signer le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Adelphé, conclu pour la durée de l'Agrément soit jusqu'au 31/12/2016.

A l'unanimité, l'assemblée autorise le président à signer le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Adelphé, conclu pour la durée de l'Agrément soit jusqu'au 31/12/2016.

9. Renouvellement des marchés de collecte

Les marchés de collecte Lots 1 à 5 arrivent à échéance des trois premières années de tranche ferme au 30 octobre 2011.

Le marché précise que : « Après cette période, le marché sera renouvelable par période annuelle, après notification express par LR du Syndicat avec préavis de 6 mois, sans dépasser durée totale de 6 ans »

Aussi, le renouvellement des lots 1 à 5 doit être prononcé avant la fin du mois d'avril 2011.

Ci-dessous la décomposition des lots :

- Lot 1 : Collecte des ordures ménagères – SERNED
- Lot 2 : Collecte des emballages et des papiers en Apport Volontaire – VEOLIA
- Lot 3 : Collecte du verre – VIAL/GUERIN
- Lot 4 : Tri des collectes sélectives - PAPREC

M. le Président souhaite faire la proposition suivante :

- Renouvellement des lots 1 à 3 pour une année supplémentaire.
- Non renouvellement du lot 4 et lancement d'une nouvelle consultation

Raisons invoquées :

- Eloignement du centre de tri (>60km)

Cet éloignement est pénalisant pour deux raisons :

- ✓ Transport de la collecte PAP du mercredi dans des bennes OM jusqu'à St Priest
 - ✓ Impossibilité d'effectuer un deuxième tour après le déchargement
 - ✓ Surcout de transport jusqu'à St Priest pour la collecte en Apport volontaire
- Mauvaise visibilité des performances de tri
 - Installations non visitables par les scolaires

A l'unanimité, l'assemblée valide la proposition du président.

◆ **COMPOSTAGE**

10. **DELIBERATION Plan Action Compost**

Afin d'engager une réflexion sur la gestion des déchets organiques sur notre territoire, une commission d'élus s'est formée au printemps 2010. Les réunions cadencées tous les deux mois ont permis de dresser un état des lieux de la gestion des déchets organiques sur notre territoire, d'identifier les flux de déchets sur lesquels une action était envisageable et de rédiger un plan d'action global.

L'objectif principal concerne la maîtrise des coûts. Aussi, tout projet devra faire l'objet d'une analyse financière.

L'engagement des élus dans cette démarche s'est voulu fort et impliqué. En effet, des recherches sont effectuées par les élus d'une réunion à l'autre montrant une réelle volonté de travail en commun.

- ❑ *Etablir un état des lieux de la gestion des déchets organiques sur le territoire ;*
- ❑ *Réduire les tonnages de déchets verts en déchèteries ;*
- ❑ *Extraire une partie des fermentescibles contenus dans les ordures ménagères ;*
- ❑ *Assurer la maîtrise des coûts de chaque projet.*

Chaque action a été regroupée par flux et par thématique :

Flux	ACTION	
Déchets verts	« ACTION BROYEURS »	Mise en place d'un système de broyeur pour les communes et les particuliers
	« ACTION FORMATION »	Sensibilisation au mulching
		Choix d'espèces à croissance lente nécessitant moins de taille
		Distribution de compost
		Initiation au BRP
	« ACTION INCITATIVE »	Tarifcation pour les administrations
		Arrêt de la collecte des déchets verts en déchèterie
	« AUTRES ACTIONS »	Partenariat avec le SIEGA pour le compostage boues-déchets verts
		Réflexions sur un projet de méthanisation au

		niveau local
		Dépôts directs des déchets verts sur la plateforme de St Genix sur Guiers
Bio-déchets des ménages	« ACTION FORMATION »	Maître Composteur
		Guides composteurs
		Animations en milieu scolaire
	« ACTION COMMUNICATION »	Questionnaires
		Sensibilisation en porte à porte
		Sensibilisation lors d'évènements locaux
« ACTION COMPOSTEURS »	Compostage individuel	
	Compostage semi-collectif	
Bio-déchets des professionnels	Veille sur les projets locaux	

Un plan pluriannuel d'action a été rédigé et recense les projets sur une période de 3 ans. Le bilan financier présenté est en cours d'achèvement et est basé pour l'instant sur des estimations.

A l'unanimité, l'assemblée valide le Plan Action Compostage présenté.

◆ **PERSONNEL**

11. **DELIBERATION Contrats d'assurance des risques statutaires**

Le SICTOM du GUIERS a souscrit un contrat d'assurance garantissant les frais à sa charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de ses agents.

Le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour leur compte, en mutualisant les risques.

Il est proposé de charger le CDG de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée, un contrat ouvert à adhésion facultative, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL :**
Décès, Accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité
- **Agents non affiliés à la CNRACL :**
Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2012,
- Régime du contrat : capitalisation

A l'unanimité, l'assemblée valide adhésion du SICTOM au contrat de groupe du Centre de Gestion, sachant que l'adhésion définitive se fera qu'après connaissance des conditions tarifaires négociées par le CDG.

◆ QUESTIONS DIVERSES

- ↪ *Passage de l'ambassadeur du tri en porte à porte dans les communes du SICTOM.*
- Grésin;
 - Pressins;
 - St Jean d'Avelanne ;

J'ai rendu visite aux habitants en porte à porte dans trois communes (Gresin, Pressins, Saint Jean d'Avelanne). Cette action avait pour objectif de leur expliquer comment mieux trier afin de faire :

- *comprendre l'importance (financière et écologique) du tri pour les familles qui ne trient pas ou peu.*
- *améliorer le geste de tri. (Plastiques, verres...)*
- *anticiper l'arrivée de déchets à la maison (stop pub).*
- *comprendre que l'on peut se débarrasser des déchets autrement que par la poubelle. (Comme les déchets de cuisine via le compost)*
- *changer sa relation avec la déchetterie pour les déchets verts. (mulching, broyage)*

J'ai répondu à beaucoup de questions sur la pesée embarquée, sur le tri en porte à porte. Certaines personnes m'ont demandé que les colonnes soient vidées plus souvent. De nombreuses questions ont été posées sur le compostage, les techniques, l'achat du composteur.

J'ai reçu un très bon accueil dans la plupart des foyers.

Dans la commune de Pressins, mon travail a été facilité car je suis intervenu auparavant plusieurs fois dans l'école : les enfants sont un excellent relais de l'information.

J'en profite pour remercier, ce soir, tous les enseignants qui m'ont permis de faire des activités dans leurs classes.

↪ *Résultats des analyses de la décharge de Domessin*

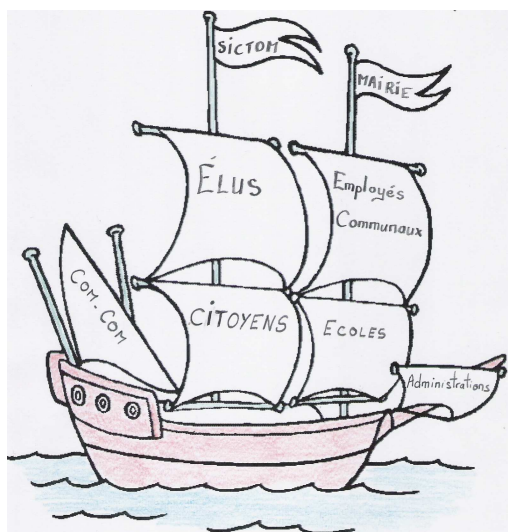
- *La préfecture nous impose de poursuivre les analyses en 2011 malgré de bons résultats d'analyses pour 2010.*

↪ *Bilan des ventes de chaleur de l'ex-usine d'incinération*

- *M. PAGNIEZ précise que la sté COFELY a rompu l'ensemble des contrats de vente de chaleur du lycée Pravaz, des sœurs et de l'Hôpital en raison de la vétusté du réseau. Une étude devra donc être lancée pour analyser le devenir du site.*

↪ Bilan des premières commissions

- M. Maljournal présente le bilan des commissions lancées en 2010 au SICTOM



Ce petit dessin humoristique pour signifier que nous sommes tous dans le même bateau et que nous devons travailler ensemble dans un objectif commun de réduction des déchets.

1. Commission compostage

- Dates : 27/05/10, 09/09/10, 25/11/10, 03/02/11, 17/03/11

- Objectifs:

- Etablir un état des lieux qui est résumé dans le « Plan Action Compost »
 - Réalisation d'un questionnaire aux communes dans l'objectif de former les employés communaux à la gestion des déchets verts :
- 23 personnes inscrites représentant 11 communes
- Déchets verts : diminuer les apports en déchèterie

↪ Broyage des déchets verts

- Étude de différents systèmes de broyages dans plusieurs collectivités.
- Proposition de scénarii adaptés au territoire du sictom, en cohérence avec les objectifs fixés, pour les particuliers et pour les collectivités.

↪ Le Sictom sollicitera l'aide des communes. Formation des employés communaux avec mise à disposition d'un système de broyage

- Bio-déchets : diminuer les OMR

↪ Création d'un réseau de guides-composteurs

- Enquête par questionnaire
- Formations les 3 et 4 mai 2011 (compostage individuel et pied d'immeuble)

- Maitriser les coûts



2. Commission déchèterie

- *Dates : 17/06/10, 07/10/10, 03/12/10*

- *Objectifs :*

- *Tonnages et coûts importants*
 - *Déchets verts*
 - *Gravats (non valorisé)*
 - *Bois*
- *Problèmes d'organisation*
 - *Modification des horaires (trop d'heures supp.)*
 - *Contrôle des dépôts*
 - *Simplification de la grille tarifaire*
- *Valorisation des gravats*

↪ *Convention avec L'entreprise Giroud-Garampon.*

– *Valorisation de certains gravats, régilage de la plate-forme contre mise à disposition du site.*

- *Economie pour le Sictom : 7500 euros sur le régilage.*
- *Moindre remplissage de la décharge*
- *Subventions ADEME*

- *Contrôle des dépôts*

↪ *Visite de déchèteries équipées de différents systèmes d'accès.*

- *Par badge ou carte*
- *Par lecture des plaques minéralogiques*

3. Commission finance

- *Date : 21/02/11*

- *Objectifs :*

- *Etude des différents systèmes de financement*
 - *TEOM, REOM, TI (TEOM ou RI), RS*
 - *Grandes disparités entre les bases prévisionnelles de Savoie et d'Isère d'où un taux de TEOM plus élevé en Isère. Le montant à payer reste toutefois identique sur les deux communautés de communes.*
- *Mise en place progressive de la redevance spéciale.*
 - *L'extension aux administrations doit avoir lieu en priorité car aucune TEOM n'est payée à ce jour.*
 - *Dans un deuxième temps elle devra être étendue aux entreprises privées.*